Cabinet dentaire du Dr BROSSARD
Chirurgien-Dentiste à SAINT DENIS LA REUNION
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE RESIDENCE SANTOLINE 97400 SAINT DENIS LA REUNION
Tel. : +262 262 29 09 21
www.dentiste-thomas-brossard.fr

Le dossier orthodontique

En orthodontie, la première consultation a pour but de faire connaissance avec le patient et de réaliser un bilan orthodontique.

LE BILAN ORTHODONTIQUE

- **L'orthodontiste va d'abord procéder à un examen clinique du patient.** Des examens complémentaires tels que des moulages des dents, des photographies intra-buccales et faciales seront effectués au cabinet.
- **Des documents radiologiques (souvent une radiographie panoramique, une téléradiographie de profil, parfois une radiographie du poignet pour déterminer l'âge osseux, c'est-à-dire situer un patient sur sa courbe de croissance)** sont également nécessaires à la planification du traitement.
- **L'état des dents et des gencives sera regardé avec attention.** Si nécessaire, il vous sera conseillé de consulter votre chirurgien-dentiste pour des soins préalables.

> « Le bilan orthodontique permet de réaliser un diagnostic précis pour un traitement adapté. »

CONSTITUTION DU DOSSIER ORTHODONTIQUE

- **Tous ces éléments recueillis** (radiographies, moulages, photographies...), **font partie de ce que l'on appelle le dossier orthodontique.** Cette récolte d'informations permet d'établir un bilan complet et de proposer les différentes options de traitement.
- **Votre orthodontiste vous en expliquera les bénéfices et vous présentera aussi le type d'appareillage** (fixe ou amovible) possible, les contraintes et limites éventuelles du traitement, les précautions à prendre, le rythme des visites de suivi.
- **Le dossier orthodontique est alors établi.** Complété par les différentes radiographies, il sera adressé à l'Assurance Maladie en vue d'une demande de prise en charge, si le patient a moins de seize ans. Le dossier doit être envoyé avant la date anniversaire de l'enfant.

IMPORTANT
Lors de ces premiers rendez-vous, vous recevrez toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée. La durée estimée du traitement, son coût et ses modalités administratives vous seront également communiqués.

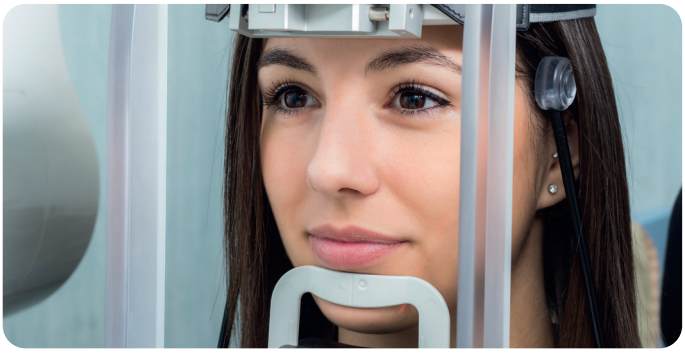

Source : Webdentiste

À SAVOIR

Le premier rendez-vous est d'une grande importance. N'hésitez pas à aborder les sujets qui vous préoccupent et à apporter tous les documents en votre possession afin de compléter le dossier orthodontique.

Une fois le traitement commencé, des visites régulières au cabinet seront à prévoir. Des bilans et des réévaluations seront également programmés en cours de traitement.